

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**Objet :** avenant n°1 au marché de travaux de raccordement au réseau de chaleur d'Hauteville-Lompnes

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt., se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 26**

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOC, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME,

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)**

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance**

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

**Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants.**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de raccordement des établissement CHPH, Mangini, Charvet ont été attribués par délibération en date du 3 juin 2020 à l'entreprise STI Enection de Vaulx en Velin. Les travaux envisagés consistent essentiellement en la pose de nouvelles sous stations (sous forme de skids préfabriqués) et au raccordement dans les chaufferies de ces bâtiments.

Cependant, lors de la préparation des travaux de raccordement du bâtiment MANGINI, il a été constaté, que l'antenne qui alimentait ce bâtiment avait été partiellement démontée lors du passage au gaz de cette chaufferie en 2013.

Pour permettre un raccordement au réseau de chaleur, il sera indispensable de dégager cette antenne, d'en vérifier le bon état et étanchéité, de la compléter et de reposer des vannes d'isolement plus calorifuge.

Cette opération nécessitera :

- la réalisation de la fouille
- le dégagement des canalisations
- la fourniture et la pose de 2 vannes d'isolement enterré
- la fourniture et la pose de 2 bouches à clefs
- la fourniture et la pose de canalisation isolée
- la fourniture et la pose de calorifuge

Pour la réalisation de ces travaux, un devis a été communiqué par l'entreprise STI Enertion.

Celui-ci s'élève à 10 525 € HT (12 630 € TTC).

La dépense n'ayant pas été prévue dans le marché initial, elle devra faire l'objet d'un avenant n°1 audit marché.

Il est proposé à l'assemblée de valider cet avenant.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **VALIDE** l'avenant n°1 aux travaux de raccordement au réseau de chaleur tel que proposé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire

Philippe EMIN

